Compte-rendu CCPC 27 mai 2015 (Paris)

Ordre du jour :

1. - examens des derniers appels à candidature

SNUipp demande aussi :

2. - suivi de la CCPC sur les temps partiels
3. - questions diverses : point sur les détachements

1. Recrutements complémentaires

Suite aux 49 propositions, il y a eu 3 refus de candidats : directeur à Dublin, EMFE à Djibouti, EMFE à Riyad. Il y a aussi 3 postes supplémentaires : directeur à Helsinsky (création), directeur à Calgary (réintégration), directeur à Katmandou (réintégration).

- Le SNUipp intervient au sujet du refus du poste EMFE à Riyad, souligne qu'il est parfaitement justifié par la situation géographique et les conditions du poste, d'autant que la candidate retenue avait averti l'AEFE en entretien de ses réserves, liées à sa situation personnelle, sur ce type de poste. Il demande ce qu'il adviendra du poste puisqu'il n'est pas pourvu. L'agence confirme que le poste est gelé et qu'il sera republié pour la prochaine campagne de recrutement.
- Le SNUipp demande si la candidate retenue pour Katmandou a été informée des conditions locales, de la durée écourtée possible de son contrat étant donné les effectifs de l'école ; l'agence répond que la candidate est parfaitement informée de la situation du pays et de l'école. La question de l'avenir du poste est à poser en CT.
- Il demande aussi des précisions sur les réintégrations volontaires et les choix quant aux recrutements.

Vote : unanimité pour les candidatures proposées.

Le SNUipp voudrait un tableau d'implantation des postes d'EMFE, cette demande est à faire en CT.

2. Temps partiel

Le bilan des temps partiels sera présenté lors de la prochaine CCPC (16 juin).

Le SNUipp demande des nouvelles pour une décision ajournée (un avis défavorable non justifié). Ce cas est encore à l'étude, son examen se fera lors de la prochaine CCPC.

3. Questions diverses : bilan des détachements

Il y avait une vingtaine de refus de détachement à ce jour et un refus de renouvellement.

Ces refus proviennent principalement de Guyane, mais aussi des Yvelines, de Seine-Saint-Denis, de l'Ain, des Deux-Sèvres, des départements avec des « tensions en ressources humaines ».

Sur les plus de 260 dossiers reçus, plus de 150 arrêtés de détachement avaient été promulgués et les autres (envoyés entre 26 mars et 26 mai) étaient encore en attente.

Les retards sont dus en partie aux arrivées massives des demandes avant fin mars. (Date imposée par l'administration qui gère ces détachement elle-même !)

Pour les stagiaires, il y a peu de refus des DASEN, mais la Direction générale des ressources humaines (DGRH) attend les justificatifs de rapprochement de conjoint ou des agents déjà contractuels dans

l'établissement.

Les DASEN tiennent compte de la situation familiale en général. (Sauf en Guyane !)

- Le SNUipp demande que soient pris en compte les situations de recours (par ex. comme en Tunisie) afin de ne pas proposer le poste au candidat suivant trop rapidement en cas de refus de détachement. L'agence dit qu'elle attend sans préjuger, dans la mesure du possible, mais elle ne peut pas non plus risquer de bloquer les détachements des candidats suivants à cause des délais. Elle a pour principe d'attendre au maximum quand il s'agit d'une situation de priorité agence (ex. TNR).
- Le SNUipp demande que la DGRH du MEN intervienne auprès des DASEN qui refusent des détachements (notamment pour des collègues en disponibilité). La DGRH dit qu'elle respecte toujours les décisions des DASEN. La DGRH et l'agence rappellent que le détachement n'est pas de droit.
- Pour le SNUipp, les collègues installés et en disponibilité (souvent de droit) ne rentreront pas, c'est donc un affichage de la part des DASEN vis à vis de la DGRH, mais ce sont les collègues qui en font les frais car leur carrière est bloquée.